COMITE DE SKI DU MASSIF JURASSIEN
Saison 2022 - 2023

CHARTE DE FARTAGE - FOND

INTRODUCTION :

La législation sur les produits fluorés (fabrication, vente, utilisation, transport…) a évolué, et certains produits contenant du fluor sont interdits aujourd'hui, contenant des molécules de fluor « proscrites ».
(Voir la communication FFS sur le sujet)
Seuls les produits contenant du Fluor « autorisé » sont admis, ainsi que les produits NO FLUOR (sans Fluor).

REGULATION PFC 2020

FUTURE CERA

TYPES D'EPREUVES ET CATEGORIES :

Cette charte sera applicable à **TOUTES** les épreuves de ski de fond spécial inscrites au calendrier régional : style classique et style libre, courses individuelles ET par équipe (Relais, patrouille, Team sprint…)

1. Pour les Farts de GLISSE :

Des U9 aux U16 (garçons et filles) compris :

les gammes de **FARTS DE GLISSE LF** (Low Fluor « **conforme** ») pourront être utilisées
Le choix de la gamme de fart et les marques sont libres.

Pour les U18 aux Seniors (garçons et filles) :

les **FARTS HF** (High Fluor « **conforme** ») – ou gamme en dessous - seront exclusivement utilisés pour le paraffinage de glisse.
Le choix de la gamme de fart et les marques sont libres.

Cas spécial des courses PAR EQUIPES (Relais, Team Sprint, Patrouille) et des regroupements de catégories :
Les U16 s'adapteront avec les catégories auxquels ils seront rattachés
(LF si U15-U16 / HF si U16-U18)

2. Pour les Farts de RETENUE :

S'agissant des farts de retenue, **les farts fluorés disponibles auprès des fabricants sont admis, A CONDITION QU'ILS AIENT ETE FABRIQUES A PARTIR DE 2020 et donc avec les « bonnes » molécules de fluor** *(certains farts peuvent contenir la mention « Fluor Free »).*
En revanche, **il est interdit d'utiliser des farts de glisse en poudre hautement fluorés (liquides ou solides) sur la zone de retenue.**

REGLES :

Cette charte est simple, facile et basée sur la confiance, la bonne foi et la diligence de TOUS : coureurs, parents, entraîneurs et dirigeants.

Néanmoins, une application de fart liquide ou fart neutre pourra être décidée par le jury de compétition et se fera de façon équitable pour tous les coureurs (application, séchage et brossage) sur certaines courses.

Sa communication et diffusion auprès de TOUS est impérative, afin que chacun connaisse son fonctionnement : des dirigeants aux coureurs.

MERCI de le diffuser à tous les licenciés

Les différents responsables, cadres, entraîneurs, élus et signataires de la charte, s'engagent à informer les coureurs des termes et des règles contenus dans ce document.

La Présidente du Comité de ski du Massif Jurassien

Mme Elisabeth DREZET

Le Président de la commission Fond du comité de ski du Massif Jurassien

M. François CAT

comité de ski
du massif jurassien
16, Rue de Doubs - 25300 PONTARLIER
Tél. 03 81 46 72 04
E-mail : ski.comite@wanadoo.fr

Partie CLUB : signature du président, responsable fond, entraineur(s)...

Alexandre Rousselet

Mickael Monnin

SKI CLUB OLYMPIC
MONT D'OR
25370 LES HOPITAUX VIEUX
07238